

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement

Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Marc Fumaroli, *de l'Académie française.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Bruno Neveu (†), *membre de l'Institut.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *président de l'Institut de stratégie comparée.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA)

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Grégory Vatin

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaïc

Rédacteurs en chef techniques :

Cdt Cyril Marchand
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Sgt Audrey Lahon
Cal Julien Biguine

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Le traité de non prolifération..... 4

Économie

Le taux de change..... 6

Stratégie

John Boyd : de l'énergie spécifique à la guerre de manœuvre..... 8

Philosophie

Mircea Eliade, le mythe 10

Géopolitique

L'Union européenne a-t-elle une géopolitique ? 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les opérations extérieures de 1964 à 1991 14

Droit et institutions

La décentralisation 16

Sciences

Cycles astronomiques et climat..... 18

Histoire

La construction européenne 20

Pensée politique

Le socialisme..... 22

La bibliothèque essentielle

Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Naissance d'une nation (1915) 26

Résonance du passé

Réformer pour s'adapter..... 27

Au fil de la plume..... 28

Le traité de non prolifération

Lors du 35^e anniversaire du traité de non prolifération nucléaire, George W. Bush déclarait : « *Il est indispensable... que la communauté internationale s'unisse pour faire face aux dangers de prolifération nucléaire* ». Pourtant, le 9 octobre 2006, la Corée du Nord procédait à un premier essai nucléaire. La juxtaposition de ces deux événements souligne l'impasse dans laquelle se trouve le TNP.

Ce traité illustre la difficulté récurrente à faire appliquer le droit international, en même temps qu'il souligne l'importance extrême que conserve aujourd'hui la possession de l'arme nucléaire.

En 1968, il y avait cinq puissances nucléaires : États-Unis, URSS, Royaume-Uni, France et Chine. L'idée de protéger l'humanité des risques d'une prolifération incontrôlée émergea, aboutissant à l'instauration du TNP.

Un traité vertueux devenu universel

Entré en vigueur le 5 mars 1970 pour une durée initiale de 25 ans, il a été prolongé indéfiniment en 1995. Tous les cinq ans, une conférence évalue les progrès réalisés. Celle de 2005 fut un échec. Le TNP partage le monde entre États détenteurs d'armes nucléaires (EDAN) (les cinq précités) et États non détenteurs (ENDAN) :

- les EDAN s'engagent à ne pas aider d'autres pays à acquérir l'arme atomique, et à œuvrer en vue d'un désarmement général, y compris nucléaire (article VI) ;
- les ENDAN s'engagent à ne pas chercher à s'en procurer. En contrepartie, l'accès au nucléaire civil leur est facilité.

Ce traité fut rapidement qualifié d'inéquitable par les ENDAN. Pourtant, le nombre d'adhérents ne cessa d'augmenter. Aujourd'hui, on compte 188 États membres. La France l'a ratifié en 1992.

L'organisme de contrôle est l'**Agence internationale de l'énergie atomique** (AIEA). Selon l'article III, si elle constate qu'un État est en infraction, elle saisit le Conseil de sécurité, qui décidera des suites. Aujourd'hui, la crédibilité du TNP est entamée par des incohérences autant que par des infractions impunies.

Des situations variées et inquiétantes

Les EDAN ne jouent pas le jeu. Des réductions quantitatives des arsenaux (sauf en Chine) ont été consenties, mais le nucléaire reste un élément central de leurs outils de défense. Des progrès qualitatifs sont encore réalisés (projet *mininuke* américain, ASMP-A...). Seuls trois États ne sont pas signataires : **Israël, l'Inde**

et le Pakistan. Paradoxalement, ces trois États, implantés dans des régions particulièrement sensibles, possèdent l'arme nucléaire. Leurs activités se réalisent donc sans aucun contrôle de l'AIEA. De leur côté, l'Iran et la Corée du Nord, par leurs agissements récents, violent allègrement le traité. C'est d'ailleurs après l'avoir transgressé que la Corée s'en est retirée, le 10 janvier 2003. Aucune sanction n'ayant suivi, d'autres pays pourraient suivre cette voie.

Enfin, la découverte récente de la filière nucléaire clandestine transnationale du docteur pakistanais Khan souligne aussi l'insuffisance du TNP, là où le nucléaire peut rejoindre le terrorisme. Inquiète, la communauté internationale recherche des solutions.

Un renforcement et des solutions de remplacement

Pour renforcer le TNP, **un protocole additionnel** a été élaboré en 1998, augmentant les prérogatives de l'AIEA. Une minorité d'États l'ont ratifié. En outre, l'AIEA reste dépendante des agences de renseignement nationales. Parallèlement à ce « renforcement » direct, on assiste à **l'émergence d'actions supplémentives et pragmatiques** visant la menace terroriste nucléaire et la prolifération d'armes de destruction massive (ADM) :

- en juin 2002, le G8 fonde le Partenariat mondial contre la prolifération des ADM ;
- en mai 2003, est lancée⁽¹⁾ la PSI (*Proliferation Security Initiative*) pour le contrôle et l'interception d'exportations douteuses ;
- en décembre 2003, le Conseil européen valide sa Stratégie européenne de sécurité.

Plus récemment, le 28 avril 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté la résolution 1540, afin de lutter contre le risque que des acteurs non étatiques (groupes terroristes ou autres) acquièrent des composants nucléaires ou des ADM). Cette résolution replace le **Conseil de sécurité au centre de la lutte contre la prolifération**. Enfin, des **actions multilatérales** sont parfois menées directement avec les États litigieux : efficaces en 2003 avec la Libye, mais finalement inefficaces avec la Corée du Nord depuis 1994.

Ce bref tour d'horizon nous montre combien **l'état de fait reste supérieur à l'état de droit. Seul, le TNP ne saurait donc nous prémunir de la prolifération.** Un rapport récent des Nations unies énonçait : « *Nous approchons d'un point où l'érosion du régime de la non prolifération pourrait devenir irréversible et une prolifération en cascade pourrait en résulter.* »

1. La PSI a été lancée par le président Bush lors d'une allocution prononcée à Cracovie en mai 2003. Elle fait suite à l'arraisonnement, au large du Yémen, d'un cargo transportant des missiles *Scuds* dans un chargement de ciments.

Le taux de change

Le taux de change est le prix de l'opération de change qui permet de convertir une monnaie dans une autre. Il se fixe sur un marché où sont confrontées les offres et les demandes des monnaies échangées qui sont alors appelées des devises. Les opérations de change obéissent, selon les cas, à des motifs de transaction, de rémunération ou de spéculation.

Le marché des changes international est un marché non localisé qui fonctionne en continu, cinq jours sur sept. Il est organisé par les grandes banques de tous les pays qui opèrent pour leur compte, celui de leurs clients ou des banques de moindre importance. Trois types de comportements sont envisageables. **L'arbitrage** consiste à déplacer des fonds d'une place à l'autre pour tirer profit des taux les plus attractifs. **La spéculation** vise la prise d'intérêt par le positionnement sur une devise dont l'augmentation aura été anticipée. **La couverture**, quant à elle, a pour but de se protéger des mouvements désavantageux des taux de change. Par exemple, entre le moment où un exportateur français conclut un contrat avec un importateur américain et le moment où celui-ci va le régler, il y a un risque de baisse du dollar par rapport à l'euro. Pour le gérer, le vendeur doit facturer le contrat en euros ou, le cas échéant, adosser ses recettes en dollars à des dépenses en dollars afin d'assurer l'équilibre de ses comptes. Une troisième voie consiste à recourir à des instruments dérivés tels que les contrats à terme.

Sur le marché des **changes à terme**, l'achat ou la vente de devises s'établit à un cours et à un terme fixés au moment du contrat, la livraison et le paiement n'intervenant qu'au terme établi. Le taux de change est ainsi « figé » et couvre donc le risque de change. Certaines opérations à terme sont effectives *via* des « marchés organisés », fonctionnant avec des chambres de compensation (*clearing*) et des règles relativement strictes, d'autres sont nouées sur des « marchés de gré à gré ». Il s'agit alors d'opérations bilatérales, par exemple entre deux banques désireuses de se couvrir à terme. Parallèlement, des cours distincts de ceux du marché à terme s'établissent sur le marché des changes au comptant. Les opérations au comptant consistent à acheter ou à vendre une devise au cours en vigueur, le règlement intervenant après deux jours ouvrables.

Elles portent essentiellement sur des comptes en devises (marché scriptural) et partiellement sur les billets de banques (marché manuel).

Les différents marchés boursiers étant en communication, une tendance à l'égalisation des taux se manifeste sous la pression des arbitrages de place en place sans qu'il y ait jamais, pour autant, un cours unique. Pour pouvoir anticiper leurs variations, il est donc essentiel de connaître les variables qui conditionnent les taux de change et c'est pourquoi différentes théories ont été avancées pour en éclairer les situations de surévaluation ou de sous-évaluation. Elles débouchent toutes sur une certaine conception des « taux de change d'équilibre ». La **parité des pouvoirs d'achat**⁽¹⁾ (PPA) pose que le taux de change entre deux devises se fixe à un niveau tel que le prix d'un bien ou d'un service tend à être le même dans les deux pays concernés. Si cette relation n'est pas satisfaite, il y a une incitation à acheter là où le bien est le moins cher et à le vendre là où il est le plus cher, les comportements d'arbitrage entre pays ramenant ainsi le taux de change vers son niveau de PPA. D'autres analyses soulignent le rôle des variables monétaires et financières. La théorie de la **parité des taux d'intérêts**⁽²⁾ (PTI) met ainsi en relation le différentiel existant entre les taux d'intérêts de deux pays et le taux de change concernant leurs devises. L'**approche monétaire de la balance des paiements** (AMBP), développée dans les années 1970, postule pour sa part que tout désajustement entre l'offre et la demande de monnaie se résorbe grâce à des flux internationaux de capitaux.

Néanmoins, ces préceptes ne permettent pas d'anticiper, à court terme, une forte déviation du niveau des taux de change par rapport à leur niveau « d'équilibre ». Cette volatilité, qui peut notamment être observée sur le plan mondial dans les relations entre le dollar, l'euro et le yen, conduit en particulier, selon l'analyse de R. Dornbusch⁽³⁾, à un phénomène de « surajustement » monétaire face à des « chocs ». Les prix des biens et des services étant supposés relativement rigides à court terme, le poids de ce rééquilibrage se reporte sur les taux d'intérêt et les taux de change.

1. Formulée avec précision par l'économiste suédois Gustav Cassel dès les années 1920.

2. Énoncée par John Maynard Keynes dès 1923 dans son *Tract on Monetary Reform*.

3. *Journal of Political Economy*, décembre 1976.

John Boyd : de l'énergie spécifique à la guerre de manœuvre

Si le nom de Boyd évoque immédiatement le « cycle de décision » (la boucle Observation-Orientation-Décision-Action ou OODA), on ignore souvent que ce cycle n'est qu'une application particulière d'une théorie du conflit originale et particulièrement novatrice dont il convient de retracer ici la gestation.

Le colonel John R. Boyd (1927-1997) commença sa carrière au sein de l'*U.S. Air Force* dans les années 1950 où il participa aux derniers affrontements aériens de la guerre de Corée. Il en analysera plus tard les résultats et conclura notamment que la raison de la supériorité américaine en combat aérien résidait essentiellement dans la capacité du *F-86 Sabre* à passer d'une manœuvre à l'autre plus rapidement que son adversaire le *Mig-15*, intuition qui est directement à l'origine de la boucle OODA. Quelques années plus tard, alors instructeur à l'école de chasse de Nellis, il rédigea ce qui est sans doute l'un des premiers manuels consacrés au combat aérien moderne, *Aerial Attack Study* (1960), qui restera longtemps classifié.

Dans les années 1960, John Boyd développa une théorie aérodynamique permettant de comparer les performances de différents avions de chasse le long de leur enveloppe de vol (*Energy-Maneuverability Theory*), et de mettre ainsi au point des tactiques appropriées à tel ou tel appareil. Considéré comme un expert dans le design aéronautique, il fut bientôt nommé au Pentagone où il travailla au sein de l'équipe chargée de mettre au point les spécifications finales du chasseur *F-15*. Insatisfait par ce résultat, Boyd suscita l'émergence d'un petit groupe de pression (bientôt surnommé par ses détracteurs la *fighter mafia*) qui préconisait la construction d'un chasseur « léger » (*lightweight fighter*) où l'électronique serait sacrifiée sur l'autel de la manœuvrabilité et de l'agilité. Boyd eut finalement gain de cause et rédigea la « fiche-programme » du futur *F-16*, chasseur produit à 4 000 exemplaires et dont il est à juste titre considéré comme le père (avec l'ingénieur en chef de *General Dynamics* Harry Hillaker). Dans les années 1970, John Boyd prit une part active au « mouvement pour une réforme militaire » (*military reform movement*) qui s'élevait contre l'inflation incontrôlée des dépenses militaires et proposait au contraire d'améliorer l'efficacité des forces armées.



DK

Boyd prit sa retraite en 1975 tout en continuant à travailler au Pentagone en tant que consultant. C'est à cette époque qu'il produisit la plupart de ses textes théoriques, sous la forme de présentations (*briefings*) qui seront réunies plus tard sous le titre de *Discourse on Winning and Losing*, mais dont aucune ne sera d'ailleurs publiée. Après *Destruction and Creation* en 1976, où Boyd pose les fondements méthodologiques de son approche, il rédige *Patterns of Conflict* (1977-1986), dans lequel il bâtit une véritable théorie de la guerre de manœuvre en s'appuyant à la fois sur les campagnes des Mongols et de Bonaparte, mais aussi et surtout sur le *Blitzkrieg* allemand de la seconde guerre mondiale⁽¹⁾ (c'est l'époque de la redécouverte aux États-Unis de la pensée stratégique allemande dans le cadre de la gestation du concept *Air Land Battle*). John Boyd donne également dans ce texte une part importante aux stratèges classiques comme Sun Zi⁽²⁾, Jomini et Clausewitz⁽³⁾. Il y démontre magistralement l'importance à la guerre de l'initiative, de l'incertitude, de la surprise, du rythme des opérations. Il s'agit ainsi d'agir sur les facteurs psychologiques, prépondérants selon lui : « *Ce ne sont pas les machines qui font la guerre. Ce sont les hommes, et ils utilisent leur intelligence.* »

Penser et agir plus vite que l'adversaire, telle est donc l'idée de base exprimée dans le concept de la boucle OODA qui fait son apparition dans *Patterns of Conflict* : calquée sur l'archétype du combat aérien, l'image est celle de deux adversaires qui font tourner leur propre boucle OODA en permanence, le vainqueur étant souvent celui dont la boucle tourne le plus vite (on parle alors de « rentrer à l'intérieur du cycle de décision de son adversaire »).

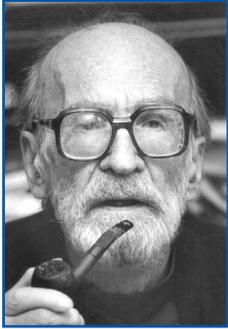
L'influence de Boyd dans les milieux américains de la défense à travers ses *briefings* sera grande. On estime que le *Discourse on Winning and Losing* a été présenté environ 1 500 fois. Certains auteurs avancent même qu'au moment de la guerre du Golfe, John Boyd aurait suggéré à Dick Cheney, alors secrétaire à la Défense, les grandes lignes de la manœuvre terrestre qui sera exécutée en février 1991. Plus près de nous, les idées de Boyd ont inspiré la notion de « guerre de quatrième génération » due à William Lind, et dont l'actualité irakienne montre chaque jour la pertinence.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n°26, avril 2006, *Blitzkrieg et puissance aérienne*.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n°1, avril 2003, *Sun Zi*.

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n°8, *Clausewitz* et n°30, *Clausewitz et la philosophie de la stratégie*.

Mircea Eliade, le mythe



DR

Pourquoi l'humain a-t-il toujours créé des mythes ?

C'est parce que l'humain a le don de se laisser interroger au-delà du manifeste et du rationnel qu'il a l'intelligibilité du symbolique et qu'existe le mythe selon Mircea Eliade.

Le mythe se distingue des simples récits en ce qu'il doit avoir une portée universelle pour mériter cette appellation. C'est un récit se référant à l'ordre du monde et destiné à en expliquer à la fois l'origine et le fonctionnement. L'humain, étant doué de conscience, cherche à donner du sens à la réalité qui l'entoure : créer du mythe, c'est créer du sens.

Ce que révèle l'analyse du contenu de l'imagination humaine, c'est un ordre cohérent des liaisons et des valeurs, réellement métaphysique, constitutif de ce qu'il y a de plus profond dans l'espèce humaine.

« Le mythe est l'histoire de ce qui s'est passé in illo tempore, le récit de ce que les dieux ou les êtres divins ont fait au commencement du Temps. " Dire " un mythe c'est proclamer ce qui s'est passé ab origine (...).

Il s'agit évidemment des réalités sacrées, car c'est le sacré qui est le réel par excellence. Rien de ce qui appartient à la sphère du profane ne participe à l'Être, puisque le profane n'a pas été fondé ontologiquement par le mythe, il n'a pas de modèle exemplaire. Le travail agricole est un rite révélé par des dieux ou par les héros civilisateurs. Aussi traduit-t-il un acte à la fois réel et significatif. Comparons-le avec le travail agricole dans une société désacralisée : ici, il est devenu un acte profane, justifié uniquement par le profit économique. On laboure la terre pour l'exploiter, on poursuit la nourriture et le gain. Vidé de symbolisme religieux, le travail agricole devient à la fois opaque et exténuant : il ne révèle aucune signification. »⁽¹⁾

Dans le mythe, ce qui n'est pas du monde apparaît comme étant du monde, comme l'au-delà d'un ici-bas. C'est pourquoi il ne peut être expliqué mais il donne à penser. En lui, c'est l'énigme même qui enseigne. L'humain qui vit l'expérience religieuse croit en quelque chose venant d'ailleurs et qui se manifeste à lui. Ce quelque chose venant d'ailleurs c'est le sacré, la forme qu'il prend c'est le profane. Les manifestations du sacré se révèlent toujours à travers un fait naturel, historique, tout à fait profane. Le profane n'a de sens pour l'homme religieux que dans la mesure où il est révélateur du sacré. Ainsi le sacré laisse pressentir la transcendance.

Nous sommes très loin, avec Mircea Eliade, du rationalisme cartésien. Serions-nous plus près de ce qui fonde l'humanité ?



La mythologie vue par Ingres
(Zeus et Thétis, 1811).

Bibliographie

- **Mircea Eliade, *Mythes, rêves et mystères*, Gallimard.**
- **Mircea Eliade, *Aspects du mythe*, Folio-Essais.**
- **Mircea Eliade, *la Nostalgie des origines*, Idées-Gallimard.**
- **Paul Ricœur, *Interprétation philosophique in Encyclopedia Universalis*, article « Mythe ».**
- **Cahiers de l'Herne, *Mircea Eliade*, Le livre de poche.**

1. *Le Sacré et le profane*, Mircea Eliade, coll. Folio Essais.

L'Union européenne a-t-elle une géopolitique ?

L'Union européenne s'est dotée depuis bientôt quinze ans d'une politique extérieure commune. Peut-on considérer pour autant qu'elle a une géopolitique propre ? Cela semble difficile tant les obstacles institutionnels et conjoncturels sont présents, le principal problème étant que plusieurs projets géopolitiques s'affrontent.

Il convient tout d'abord de revenir sur le terme même de géopolitique. La géopolitique est l'étude des implications politiques des facteurs géographiques. Par extension, c'est l'analyse cohérente de ces facteurs et l'action qui en découle. Or, ces facteurs sont nombreux. Ils touchent aussi bien à la géographie physique (les reliefs, les cours d'eau, le climat, etc.) qu'à des facteurs humains tels que la langue, la culture, l'histoire, la démographie, les armements, etc. Du point de vue de l'Union européenne (UE), la géopolitique s'applique autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Sur le plan extérieur, l'analyse de la géopolitique de l'UE revient à celle de la politique étrangère de sécurité et de défense (PESD). Succédant, en 1993 (traité de Maastricht), à la coopération politique européenne (CPE) née avec l'Acte unique de 1986, celle-ci s'articule principalement autour de deux mécanismes : les positions communes et les actions communes.

Une position commune exprime la volonté politique de l'UE en tant qu'entité ; elle engage l'ensemble de ses membres. On dit alors que « *l'UE parle d'une seule voix* ».

Les actions communes, quant à elles, comportent une dimension matérielle et opérationnelle. Elles supposent que des éléments, civils ou militaires soient présents sur le terrain de la situation concernée. Plus de quinze opérations menées par l'Union sont ainsi en cours de réalisation sur l'ensemble du globe. Ces mécanismes sont mis en œuvre principalement par le Conseil des ministres et le Conseil européen.

Mais pour que ces positions et actions constituent une véritable géopolitique (au sens de politique étrangère), il faut qu'elles soient parfaitement cohérentes et suivent une même ligne conductrice.

Les opérations extérieures de 1964 à 1991

Depuis les années soixante, du fait même de sa nature lui permettant d'être mise en œuvre avec force et rapidité, l'armée de l'air a été engagée dans une série d'actions extérieures, au profit d'États ou d'organisations internationales ayant sollicité l'aide de la France, ou à la suite de crises menaçant la sécurité de pays amis et celle des ressortissants français vivant sur leur territoire. Ces actions extérieures, qui sont l'expression d'une volonté politique d'intervenir chaque fois que des équilibres sont menacés dans le monde ou que l'indépendance d'un pays ami est menacée, concernent essentiellement l'Afrique et le Moyen-Orient.

1977 : l'opération *Lamantin*

Cette opération à dominante « air », déclenchée en Mauritanie, illustre le nouveau style des opérations « coup de poing », menées par la France à partir de la fin des années 1970. Les origines de cette crise mauritanienne remontent aux années 1960, lorsque l'Espagne prend la résolution d'accorder l'indépendance à sa colonie du Sahara occidental, située entre le Maroc et la Mauritanie et dont la principale ressource consiste en des gisements de phosphates. Une dégradation de la situation étant pressentie, la France décide d'intervenir et, le 28 octobre 1977, le général Forget est désigné pour assurer le commandement de l'opération *Lamantin*. À trois reprises, deux fois en décembre 1977 et une fois en mai 1978, époque où le commandement est passé au général Maffre, l'armée de l'air intervient avec succès contre des colonnes du Polisario (Front pour la libération de la Saguia El-Hamra et du Rio de Oro). En octobre 1978, les diplomates reprennent le pas sur les guerriers et un cessez-le-feu est conclu. Le dispositif *Lamantin* reste cependant en place, de manière allégée, jusqu'en mai 1980.

1983 : l'opération *Manta*

Si la France est intervenue à plusieurs reprises au Tchad, l'essentiel de son action se produit en 1983, avec l'opération *Manta* qui implique des *Jaguar*, des *Mirage F1-C*, des *C-135 F* et des *Atlantic*. Les forces de Goukouni Oueddeï, soutenues par la Libye, menacent alors Hissène Habré, appuyé par la France, et la tension atteint son paroxysme avec la destruction, en janvier 1984, d'un *Jaguar*

et la mort de son pilote, le capitaine Croci. À la suite de ce grave événement, les autorités françaises renforcent leur présence militaire. Aucune des parties ne désirant pousser plus loin l'escalade, la situation au Tchad se stabilise et, en septembre 1984, Français et Libyens concluent un accord et s'engagent à évacuer le pays. Néanmoins, Tripoli semble ne pas respecter cet engagement et quelques semaines après le départ français, décide, avec l'aide de conseillers est-allemands, la construction d'un aérodrome à Ouadi-Doum.

1986 : l'opération *Épervier*⁽¹⁾

La base aérienne de Ouadi-Doum, achevée en octobre 1985, comporte une piste de 3 800 mètres et bénéficie d'un large périmètre de défense doté, entre autres, de missiles sol-air *SA-6*. Devant le danger qu'elle représente, le président Mitterrand ordonne une action militaire ponctuelle et, le 16 février 1986, au début du jour, onze *Jaguar* larguent leurs bombes antipistes sur l'objectif. Du côté libyen, la surprise est totale, mais la réponse du colonel Kadhafi ne tarde guère et quatre bombes freinées de 500 kg touchent l'aéroport de N'Djamena. Un nouveau dispositif militaire est alors mis en place dans le cadre de l'opération *Épervier*. Le 7 janvier 1987, les avions de l'armée de l'air reviennent à l'attaque pour répondre à une incursion libyenne au sud de la « ligne rouge ». En dépit des dommages infligés, Ouadi-Doum demeure encore quelque temps une menace potentielle. Le danger ne disparaîtra réellement qu'un peu plus tard, lorsque les troupes d'Hissène Habré s'en empareront définitivement.

1990-1991 : l'armée de l'air dans la guerre du Golfe

Dans ce conflit, le facteur aérien a joué un rôle crucial. Plus précisément pour l'armée de l'air à qui il a offert la possibilité de mettre à l'épreuve ses capacités de projection et de frappe à des milliers de kilomètres de ses bases. La guerre du Golfe rappelle les défis que l'armée de l'air a dû relever : se déployer à plus de 7 000 km de la métropole et réussir l'intégration de ses moyens dans l'ensemble des forces aériennes alliées. Pendant les 43 jours d'opérations, du 17 janvier au 28 février 1991, les avions français stationnés en Arabie saoudite et dans certains pays limitrophes ont accompli 4 763 sorties. Au plus fort de cette guerre, plus de 90 avions (dont 66 avions de combat), ont été alignés avec un taux de disponibilité de 95 %.

1. Cf. Jérôme de Lespinois, « Emploi de la force aérienne, Tchad 1969-1987 », *Penser les ailes françaises* n° 6 de juin 2005.

La décentralisation

Depuis 2003, la Constitution de la V^e République précise dans son article 1^{er} que l'organisation de la France est décentralisée. Après des siècles de centralisation et de «jacobinisme», la Constitution reconnaît qu'il existe des intérêts locaux qui relèvent d'un pouvoir local élu et non des représentants de l'État nommés. En cela, la décentralisation s'oppose à la déconcentration, mesure d'administration visant à exercer localement les compétences étatiques. La situation qui en résulte est plus complexe qu'auparavant : le difficile problème de l'harmonisation des libertés locales avec l'intérêt général incarné par l'État et du mode de régulation à adopter se trouve posé.

Vingt ans après les lois de décentralisation de 1982, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 constitue le socle juridique de la décentralisation. Énumérant toutes les catégories de collectivités territoriales, communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer, la Constitution consacre l'existence des régions et rend possible la création de collectivités territoriales à statut particulier. Elle précise que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire.

La reconnaissance de ce pouvoir réglementaire traduit la vocation des collectivités territoriales à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à l'échelon local. La capacité d'expérimentation qui leur est ouverte, et qui leur permet de déroger pour une durée déterminée aux dispositions législatives ou réglementaires existantes, procède de la même idée.

La Constitution définit en conséquence une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales d'une part, et entre les collectivités territoriales elles-mêmes d'autre part. Elle précise ainsi que le représentant de l'État a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois et qu'aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre. Parallèlement, la coopération entre l'État et les collectivités locales s'opère sur un mode contractuel.

En matière financière aussi, les relations entre ces personnes publiques sont renouvelées par la valeur constitutionnelle qui s'attache désormais à l'autonomie

financière des collectivités territoriales et que traduisent l'autorisation de disposer librement du produit des impositions de toute nature qu'elles peuvent recevoir et le principe que tout transfert de compétences de l'État s'accompagne du transfert des ressources correspondantes.

Mais la décentralisation, c'est aussi l'introduction de procédés de démocratie directe. En plus du cas d'un changement du régime applicable à une collectivité d'outre-mer, trois autres possibilités sont envisagées : les électeurs d'une collectivité peuvent demander par pétition l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du conseil ; ils peuvent aussi être consultés sur des modifications affectant leur collectivité, telles que ses limites ou son organisation ; ils peuvent enfin voir soumettre à leur décision un projet par la voie d'un référendum local.

En dépit de l'approfondissement de la démocratie qu'elle permet, la décentralisation doit cependant surmonter certaines difficultés. La première est l'apparente contradiction qu'il y a à développer les libertés locales alors qu'il existe entre collectivités de grandes disparités dues à leur implantation sur le territoire (développement économique, population, donc ressources fiscales, etc.). Le repli de l'État central ne doit pas se traduire par la disparition du souci d'estomper ces disparités. La Constitution et la loi interviennent donc pour créer les conditions d'un équilibre : par exemple, en matière de ressources, des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité des collectivités territoriales entre elles sont prévus. Et le préfet veille localement au respect de la légalité.

Mais il est d'autres difficultés que la décentralisation n'a pas encore prises en compte. Elle a entraîné, par exemple, le développement d'une administration territoriale significative sans poser pour autant le problème du nombre de collectivités empilées les unes sur les autres : aussi le département perdure-t-il, entre les communes qui coopèrent de plus en plus entre elles et les régions qui seules atteignent une taille critique sur le plan européen. Corrélativement, le besoin de financement des collectivités a augmenté – d'autant que l'État n'a effectué qu'imparfaitement les transferts de ressources prévus – générant ainsi le développement de la fiscalité locale et accentuant la pression fiscale. L'efficacité de la dépense publique est devenue un enjeu sur le plan local comme sur le plan de l'État. Enfin, reste en suspens le cumul de mandats nationaux et locaux, toujours critiqué et jamais supprimé.

Cycles astronomiques et climat

La théorie astronomique des climats développée par Milutin Milankovitch (1871-1958) a situé l'explication des grands changements climatiques, que sont les périodes de glaciation, dans les variations des mouvements de la Terre dans l'espace. Les effets de la période interglaciaire actuelle, relativement longue, se renforcent à cause de l'activité humaine.

La théorie astronomique des climats

La théorie astronomique des climats s'appuie sur l'idée que les variations à long terme des paramètres de l'orbite et de la rotation terrestres engendrent des variations de la quantité de chaleur (ou insolation) reçue par la Terre pouvant entraîner des changements climatiques.

En effet, si la Terre subissait la seule attraction du Soleil, son mouvement elliptique et son axe de rotation resteraient inchangés au cours du temps. Par leur seule attraction gravitationnelle, la Lune et les autres planètes du système solaire perturbent ce mouvement. Les variations d'insolation à la surface de la Terre résultent des variations combinées de la distance Terre-Soleil et de l'orientation de son axe de rotation.

Milankovitch avait établi cette théorie en 1941 en fonction de trois paramètres de la rotation de la Terre autour du Soleil :

– l'**excentricité** (qui mesure l'aplatissement de l'orbite terrestre autour du Soleil, appelée *écliptique*) varie lentement de sorte qu'elle passe d'un cercle parfait à une ellipse légèrement aplatie selon deux périodes d'environ 110 000 et 400 000 ans. Il en résulte une variation de la distance Terre-Soleil qui influence la quantité moyenne de rayonnement solaire reçu sur Terre ;

– l'**obliquité** (qui mesure l'inclinaison de l'axe de rotation par rapport au plan de l'écliptique), responsable du contraste des saisons, connaît actuellement une oscillation de deux degrés sur une période de 41 000 ans ;

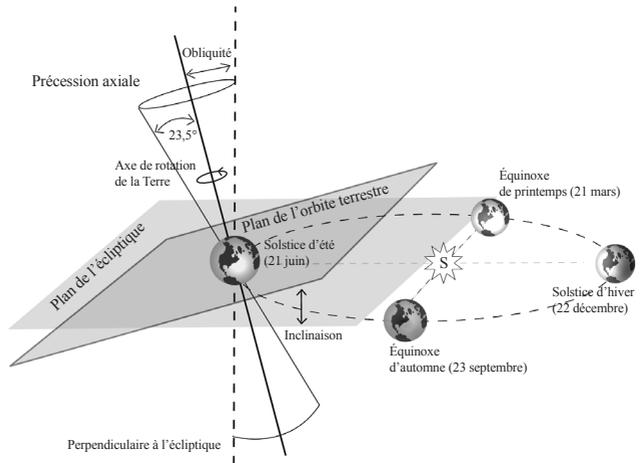
– la **précession** est le mouvement conique de l'axe de rotation de la Terre autour de la perpendiculaire à l'écliptique du Soleil et de la Lune sur le bourrelet équatorial de la Terre. D'une période de 22 000 ans, elle est responsable du changement de la position des solstices et des équinoxes le long de l'écliptique.

Mouvements astronomiques et variation du climat

L'étude des sédiments océaniques a confirmé l'existence des périodes sus-citées (22 000, 41 000 et 110 000 ans) confirmant ainsi la théorie de Milankovitch. En moyenne 100 000 ans séparent deux maximums de glaciation. Entre ces maximums, se succèdent des périodes interglaciaires dont les durées peuvent s'étendre de quelques milliers d'années à plusieurs dizaines de milliers d'années, selon la conjoncture astronomique. Les maximums de glaciation correspondent à ceux des volumes des calottes polaires et aux minimums des niveaux marins.

L'établissement des calottes (ou l'extension de la banquise) entraîne un refroidissement progressif des hautes latitudes et une modification de la circulation océanique profonde, provoquant une variation d'abondance de certains composés atmosphériques entre les réservoirs que sont l'atmosphère et l'océan, notamment le dioxyde de carbone et le méthane. En période glaciaire, la diminution de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère (réduisant ainsi l'effet de serre) contribue très largement au refroidissement initial engendré par la construction des calottes.

La combinaison favorable des trois paramètres astronomiques a conduit, il y a 128 000 ans, à l'avant-dernière grande déglaciation. Une conjonction semblable a eu lieu il y a 11 000 ans et a conduit à l'établissement de l'interglaciaire actuel. Cependant, l'excentricité ayant été plus forte il y a 128 000 ans qu'il y a 11 000 ans, le précédent interglaciaire a connu des étés plus chauds que l'actuel, ce qui s'est traduit par une température moyenne plus élevée (environ 2 degrés) ainsi que par un niveau des mers plus haut (environ 2 mètres). De nos jours, l'excentricité de l'ellipse étant particulièrement faible et l'inclinaison loin d'être à son minimum, l'interglaciaire actuelle risque de se renforcer (étés plus chauds et niveau des mers plus élevé). Hélas, depuis le début de l'ère industrielle, les activités humaines contribuent à accélérer ce réchauffement et la nature n'est pas capable d'absorber cette évolution bien trop rapide.



La construction européenne

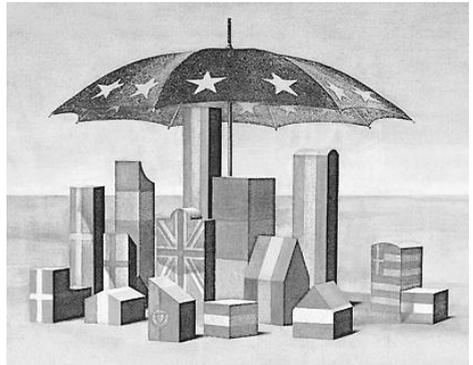
Relativement ancien, le projet européen prend une forme concrète après 1945. Depuis soixante ans, il a transformé en profondeur les relations entre les États membres. Loin de l'enthousiasme de ses débuts, la construction européenne emprunte aujourd'hui la voie du réalisme et du pragmatisme. Entamé à l'heure de la guerre froide, le processus de construction européenne doit affronter les défis provoqués par la réunification géopolitique de l'Europe.

La perspective des « États-Unis d'Europe », selon la formule de Victor Hugo, correspond à un idéal humaniste et pacifique. Il faut attendre les réflexions issues des mouvements de résistance au totalitarisme, pendant la seconde guerre mondiale, pour voir émerger un nouvel espoir : dépasser les antagonismes nationaux et créer les conditions d'une paix durable. Une poignée d'hommes d'État courageux, tels Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Winston Churchill, s'engagent entre 1945 et 1950 pour convaincre leur peuple d'entrer dans une ère nouvelle, celle d'une organisation structurée de l'Europe de l'Ouest fondée sur des intérêts communs, garantie par des traités assurant l'égalité de chaque État et le respect du droit. Robert Schuman (ministre des Affaires étrangères du gouvernement français) reprend une idée de Jean Monnet et, le 9 mai 1950, propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Placée sous une autorité commune, la Haute Autorité, la production concertée du charbon et de l'acier de pays autrefois ennemis revêt une importante portée symbolique. Les matériaux de la guerre se transforment en instruments de réconciliation et de paix.

La CECA est un tel succès qu'un pas supplémentaire est décidé en 1957 en procédant à l'intégration d'autres secteurs de l'économie avec les traités de Rome, instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), et la Communauté économique européenne (CEE), dont les États membres s'emploient à abolir les barrières commerciales qui les séparent et à former un marché commun. Dès lors, l'intégration européenne ne cesse de progresser : création d'une Commission unique, d'un Conseil des ministres unique et du Parlement européen en 1967, élections des députés européens au suffrage universel direct en 1979, création par le traité de Maastricht en 1992 de l'Union européenne (UE) qui aboutit à l'Union économique et monétaire (UEM) comportant l'introduction d'une monnaie européenne unique devenue réalité le 1^{er} janvier 2002.

En ce début de XXI^e siècle, force est de constater que les institutions de l'Union ont fait leurs preuves, mais qu'elles doivent obligatoirement être adaptées pour faire face à l'élargissement aux nouveaux États, à l'approfondissement des institutions communautaires, à l'accroissement des tâches de l'Union et à la révolution technique, ce qui transforme profondément l'environnement dans lequel les Européens sont appelés à évoluer. L'élargissement de l'Union à vingt-sept États membres s'est poursuivi selon le calendrier fixé par les institutions de l'Union. De 2008 à 2015, l'Union devrait encore poursuivre son extension. D'ici là, elle devra, en accord avec les opinions publiques, définir ses frontières ultimes, qui seront historiques, géographiques, politiques et culturelles. D'autres défis dont la dimension dépasse les frontières traditionnelles se présentent aujourd'hui : le développement durable, l'équilibre démographique, le dynamisme de l'économie, la politique de défense et de sécurité... L'exemple de la crise irakienne a démontré qu'au-delà de la politique commerciale, qui est une réalité, l'Union a encore beaucoup de progrès à accomplir avant de s'exprimer d'une seule voix et d'être un acteur crédible sur la scène diplomatique, stratégique et politique mondiale.

Depuis le rejet par la France et par les Pays-Bas du projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, l'Union européenne continue de s'interroger sur les conditions d'une relance du processus constitutionnel. La majorité des États membres sont conscients de la nécessité de reformuler le projet de traité. Deux visions contrastées s'opposent à ce sujet : la première conduit à sous-évaluer la question institutionnelle, à privilégier les initiatives *ad hoc* dans un nombre limité de domaines et sur la base d'un libre choix des gouvernements concernés et à envisager l'Union européenne comme une simple étape intermédiaire vers un monde globalisé, ce qui conduit à œuvrer pour un processus d'élargissement *a priori* indéfini ; la seconde considère l'Union comme une communauté politique en devenir. Cette communauté doit disposer d'institutions stables et efficaces, organiser la solidarité entre ses membres, définir ses frontières en fonction d'un objectif de cohésion interne et adopter une politique étrangère, notamment à l'égard de ses voisins immédiats, fondée sur l'explicitation d'intérêts géopolitiques mutuels.



DR

Le socialisme

Le terme socialisme englobe l'ensemble des doctrines économique-politiques qui cherchent à réorganiser la société sur la base d'une prééminence de l'intérêt collectif sur les intérêts privés, leur finalité étant la disparition des inégalités sociales.

Le socialisme naît, au début du XIX^e siècle, d'un refus d'accepter la condition inhumaine des ouvriers entraînée par la Révolution industrielle, dans le sillage d'une démarche d'intellectuels cherchant à opposer une solution de remplacement au capitalisme libéral. Les premières propositions relèvent de l'utopie ; il faut attendre, d'une part, la puissante analyse de Karl Marx (1818-1883)⁽¹⁾ et, d'autre part, l'émergence d'un mouvement ouvrier structuré par le syndicalisme pour que le socialisme s'organise en formations politiques crédibles.

Centre national et musée Jean-Jaurès



Créée en 1864, la première Internationale ne résiste pas aux rivalités internes et à la guerre franco-allemande de 1870. Il faut attendre la fin du siècle pour que le mouvement socialiste devienne, dans les pays industrialisés d'Europe, un acteur politique important. Le point de départ est le développement, en Allemagne, d'une grande formation ouvrière qui prend, en 1890, le nom de parti social-démocrate d'Allemagne (SPD). Lié à un puissant mouvement syndical, l'essor de ce parti consacre le triomphe des thèses marxistes. Celles-ci s'imposent bientôt au sein des autres partis socialistes en Italie, en Belgique, en France et dans l'Empire austro-hongrois. Seul le socialisme britannique, plus tardif (le *Labour Party* est fondé en 1906), ne se réfère pas au marxisme. En 1889, ces formations se fédèrent dans la deuxième Internationale, animée, entre autres, par Jean Jaurès (1859-1914), et dont les partis représentent, dans leur parlement respectif, une opposition de gauche avec laquelle il faut compter. Cette social-démocratie européenne reste fidèle de manière orthodoxe à l'idéal marxiste. Néanmoins une évolution s'amorce et remet en question la voie révolutionnaire, une ligne réformiste faisant plus confiance à la conquête pacifique du pouvoir par le jeu du suffrage universel. Mais cette dynamique est brisée par la première guerre mondiale et la Révolution russe de 1917.

Lénine et les bolcheviks prônent une interprétation peu orthodoxe de Marx, appelée le marxisme-léninisme. Vivement critiqués par nombre de sociaux-démocrates européens, ils créent, en 1919, la troisième Internationale (*Komintern*), qui provoque des scissions dans tous les partis sociaux-démocrates : dans chaque pays, des sections se constituent en partis communistes.

Les partis sociaux-démocrates européens résistent, leur opposition au communisme soviétique précipitant l'évolution réformiste amorcée avant 1914. S'ils restent fidèles au projet de collectivisation des moyens de production, ils l'envisagent sous la forme des nationalisations ou de l'encouragement au coopérativisme. Face à la dictature soviétique, ils proclament leur attachement au multipartisme et à la démocratie représentative. En 1932 et pour la première fois, l'un d'entre eux, le parti social-démocrate suédois, obtient une majorité parlementaire et accède au pouvoir. En mai 1936, en France, les élections portent au pouvoir le Front populaire. Cette coalition conduite par les socialistes de la SFIO engage des réformes d'inspiration sociale-démocrate (semaine de 40 heures, congés payés...) et inaugure une politique de nationalisations dans la banque, les industries d'armement et les transports.

Au terme de la seconde guerre mondiale, la place et la montée en puissance de l'URSS en Europe de l'Est achèvent d'approfondir la fracture entre communisme et social-démocratie. En Allemagne, le SPD annonce clairement sa rupture avec l'héritage marxiste en reconnaissant la légitimité de l'économie de marché et de la propriété privée, option qui l'amène au pouvoir, sous la conduite de Willy Brandt (1913-1992). Confrontée à la rapide évolution économique et sociale intervenue depuis 1960, puis à la longue et profonde crise structurelle qui accompagne la mondialisation des échanges, la social-démocratie, détachée du marxisme, est à la recherche d'un projet nouveau. En France, le discours du parti socialiste est encore marxisant jusqu'à l'élection présidentielle de 1981 ; mais, parvenus au pouvoir, les socialistes français ne tardent pas à adopter une ligne plus nuancée.



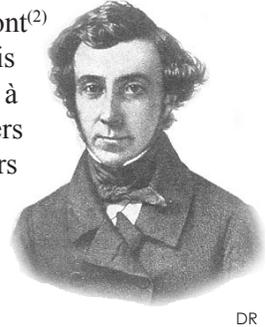
Willy Brandt. DR

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 26, avril 2006, *Marx, le travail*.

Tocqueville,

De la démocratie en Amérique

En 1831, Alexis de Tocqueville⁽¹⁾ et Gustave de Beaumont⁽²⁾ furent envoyés aux États-Unis par le gouvernement français pour enquêter sur le système carcéral américain. Arrivés à New York en mai, ils passèrent neuf mois à voyager à travers le pays, observant non seulement les prisons, mais plusieurs aspects de la société américaine, y compris l'économie et la politique. De retour en France en février 1832, ils soumièrent tous deux leur rapport sur le système carcéral américain qui s'intitula *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*. De surcroît, Tocqueville, fasciné par la politique américaine, écrivit un traité d'analyse fondamentale du libéralisme politique et social, *De la démocratie en Amérique*, dont les deux tomes furent publiés indépendamment l'un de l'autre, en 1835 et en 1840.



DR

De son observation des États-Unis, Tocqueville, issu d'une famille aristocratique, note qu'une société démocratique se caractérise par l'**égalité des conditions**. Selon lui, cette conception, qui conduit à la disparition des castes et à un nivellement des classes, n'abolit pas pour autant la hiérarchie sociale. Contrairement à une société aristocratique, aucun des membres ne subit sa destinée du fait de sa position sociale et la hiérarchie sociale ne renvoie plus à un ordre préétabli qui assigne à chacun des droits et des devoirs propres. Ce qui constitue la condition sociale évolue sans cesse, la nouvelle société est mobile, matérialiste et assure différemment l'intégration de ses membres. À partir du moment où il n'existe plus aucun obstacle juridique ou culturel au changement de position au sein de la société, la mobilité sociale (ascendante ou descendante) devient la règle et la possibilité de s'enrichir se présente à tous.

Cependant, dans une société démocratique, les traits culturels de chaque classe s'estompent au profit d'un goût commun pour le bien-être et le matérialisme. Tocqueville établit que l'inégalité naturelle des individus repose sur le caractère inné des atouts intellectuels ou physiques, quelles que soient les origines sociales. Or, en démocratie, l'intelligence devient la première source des différences sociales⁽³⁾. Si les dispositions intellectuelles ne sont pas équivalentes, l'accès à l'instruction permet néanmoins d'égaliser les chances. De là découle le **paradoxe**

entre la velléité collective idéologique d'égalité et de liberté, et l'aspiration individuelle régie par les tendances socio-économiques qui font que les inégalités se reconstituent sans cesse. Si les membres de la société démocratique cherchent à s'enrichir, c'est aussi pour se différencier socialement. **L'homme démocratique désire l'égalité dans le général et la distinction dans le particulier.**

Mais la démocratie est surtout menacée par ce que Tocqueville nomme le « *despotisme populaire, la tyrannie de la majorité et l'absence de liberté intellectuelle* ». La puissance de la majorité, le conformisme des opinions et l'absence de recul critique des individus ouvrent la voie au danger majeur qui guette les sociétés démocratiques : « *le despotisme radouci* ». Afin de remédier à ces menaces, Tocqueville préconise la **décentralisation**, la **séparation des pouvoirs**, l'**instauration de contre-pouvoirs** (associations, presse...) et le **respect des croyances religieuses**.

***De la démocratie en Amérique* est donc une étude avant-gardiste sur la démocratie américaine et les raisons pour lesquelles elle réussit aux États-Unis alors qu'elle fut vouée à l'échec dans tant d'autres pays. De fait, Tocqueville est considéré comme le visionnaire de nos sociétés contemporaines où le nivellement des classes sociales tend vers la constitution d'une classe moyenne majoritaire et où l'égalité des conditions offre à chaque citoyen la chance de devenir un *self-made man*.**

Considéré comme un classique sociologique et historique en Europe et outre-Atlantique, cet ouvrage est souvent applaudi pour avoir prédit plusieurs événements : le débat sur l'abolition de l'esclavage, qui a mené à la guerre de Sécession en 1860, l'émergence « des deux grands », États-Unis-URSS, dont le conflit a conduit à la guerre froide. De plus, l'hypothèse selon laquelle les citoyens pourraient en venir à renoncer à leur liberté au profit d'une plus grande égalité s'est souvent vérifiée au XX^e siècle sous la forme des différents totalitarismes.

En 2006, Bernard-Henri Levy a publié⁽⁴⁾ aux États-Unis, puis en France, *American Vertigo*, un essai très controversé sur l'Amérique qui se présente comme une nouvelle version du livre de Tocqueville, 170 ans plus tard.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n°1. avril 2003, *Alexis de Tocqueville*

2. *Homme politique français* (1802-1866).

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 23, *Rousseau, la citoyenneté*.

4. Aux éditions *Random House* aux États-Unis et chez Grasset en France.

Naissance d'une nation (1915)

Réalisé par David Wark Griffith, *Naissance d'une nation* est souvent considérée comme le premier long métrage de l'histoire du cinéma et marque le début du langage cinématographique. Sorti un quart de siècle après la fin de la guerre de Sécession, cette fresque épique traite de cette guerre civile qui sévit entre 1860 et 1865 et de la reconstruction du Sud qui s'en suivit.

Naissance d'une nation est un film précurseur où abondent les innovations cinématographiques (gros plans, *travelling*, *flash-back*, montage parallèle, abondance de figurants...) qui seront reprises par d'éminents réalisateurs. Cependant, aucun Noir n'ayant accepté de jouer dans ce film, les rôles des esclaves sont tenus par des Blancs grossièrement grimés. La principale originalité du scénario réside dans l'imbrication de l'histoire individuelle (l'amitié entre les Cameron, sudistes et les Stoneman, nordistes) et l'histoire collective de la guerre de Sécession sur la base de documents d'archives : les décrets signés par Lincoln, son assassinat, la reddition de Lee à Appomattox, sont reconstitués avec un grand réalisme. Ce très long métrage rapporta plus de 10 millions de dollars et resta le plus gros succès de l'histoire du cinéma jusqu'à la sortie de *La Grande Parade* en 1925. Néanmoins, le cinéaste (originaire du Kentucky) est sans détour producteur : Griffith filme des Noirs heureux de leur état d'esclave dans les champs de coton. Ces mêmes esclaves sont prêts à combattre aux côtés de leurs maîtres contre les abolitionnistes. Les Nordistes et les Noirs, émancipés après 1865, sont vus comme des barbares capables des pires atrocités et le Ku Klux Klan est présenté comme un organisme libérateur, qui permet de mettre fin à l'anarchie qui sévit dans la ville de Piedmont. Griffith dit s'appuyer sur diverses sources, dont *The Clansman*, de Thomas Dixon, et des travaux d'historiens. Après avoir assisté à la projection du film, William J. Simmons décida de recréer le Ku Klux Klan. Du point de vue politique, ce film marqua un précédent. Les différentes associations pour la défense des droits civiques des Noirs tentèrent de l'interdire et Griffith invoqua le premier amendement garantissant la liberté d'expression. La Cour suprême trancha en sa défaveur mais en 1952, le statut des films fut révisé pour pouvoir être protégé par ce même amendement.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Réformer pour s'adapter

Pour mieux répondre aux enjeux de ce début du XXI^e siècle, force est de constater que les réformes à tous les niveaux de l'État s'enchaînent. L'armée de l'air, avec le projet *Air 2010*, est en pleine réorganisation pour mieux s'adapter au nouveau contexte stratégique. Avec l'exemple, parmi tant d'autres, de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, prenons conscience que les réformes militaires d'envergure ne datent pas d'aujourd'hui.

François-Michel Le Tellier (1639-1691), marquis de Louvois, est le fils de Michel Le Tellier, ministre d'État à la Guerre et fondateur de la première armée moderne. Il sera associé très jeune au travail de son père, qui lui obtiendra de Louis XIV la transmission de son secrétariat d'État à la Guerre, alors qu'il n'a que quinze ans. Il n'occupe le poste que six ans plus tard (1677).

Les réformes militaires

Tandis que son père légifère, Louvois inspecte les garnisons et décide de réformer l'armée. Il va lutter contre l'absentéisme, l'indiscipline et réprime sévèrement les pillages et les exactions gratuites. Il généralise le port de l'uniforme lié à un régiment. Il dote l'infanterie de la baïonnette à douille, fait adopter le fusil et remplacer l'épée par le sabre. Il organise des dépôts de vivres destinés à rendre l'armée plus mobile.

Il établit *l'Ordre du tableau* qui ouvre le commandement aux roturiers, fixe une hiérarchie des grades en fonction de l'ancienneté, pour les officiers valeureux mais pauvres, et se heurte à la noblesse quand il décide de supprimer l'achat de certains grades. Il veille également au paiement régulier des soldes. L'armée est adaptée à l'évolution de l'art militaire par l'organisation d'institutions d'avenir : Royal-artillerie, corps de dragons et de hussards, milice royale. Il met également en place des écoles de cadets. En 1674, Louvois participe à la fondation de l'Hôtel des Invalides pour les vieux soldats. À partir de 1688, afin de fournir en hommes une armée permanente, il tente aussi la conscription nationale mais c'est un demi-échec. Ce sera par tirage au sort effectué au niveau des paroisses que seront recrutés les hommes. Trente régiments seront ainsi formés.

À sa mort, en 1691, il laissera la meilleure armée d'Europe forte de 450 000 hommes.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Du chiasme syntaxique

« Dans un contexte de modernisation et de dépendance inconnues jusqu' alors, l'Iran moderne n'est pas sans avoir rencontré, **au plan de** la vie politique, cette situation d' "équilibres catastrophiques" caractérisant les phases cruciales de nombre de pays soumis aux mêmes tensions. » (Source : site Internet du CERI de l'Institut d'études politiques de Paris).

L'Internet a ce grand avantage d'être le miroir des nombreuses erreurs du style oral. Commune est la confusion faite entre « **au niveau de** » et « **sur le plan de** » qui donne alors naissance à « **au plan de** ». Et oui, gardons à l'esprit que le plan est une surface. Par conséquent, la règle réclame la préposition « sur ». « Au plan de » n'est donc qu'un organisme génétiquement modifié qui n'a aucune légalité ! Une préposition ne peut en remplacer une autre. Chacune a son génome sémantique que notre fantaisie ne peut altérer.

Voici l'extrait d'un entretien accordé par M. Jean Tulard au *Monde* sur l'existence d'une nouvelle cinéphilie :

« L'image de synthèse a bouleversé la production cinématographique. On s'en est aperçu, je crois, pour la première fois, chez les cinéphiles, avec *Gladiator*, de Ridley Scott, qui utilisait, précisément, ces images de synthèse. On s'en est aperçu aussi avec *Le Seigneur des anneaux*. Aujourd'hui, les grandes productions à la Cecil B. De Mille coûtent beaucoup moins cher. Mais on voit aussi que dans le domaine du documentaire, l'image numérique, de synthèse, va aboutir à de véritables trucages de la réalité. Sur le plan de la cinéphilie, c'est un immense progrès. **Sur le plan de** l'Histoire, il y a là un danger. Je suis à la fois cinéphile et historien. »